

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

16/09/2025

Date d'affichage

16/09/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-cinq, 25 septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. Mathieu MOREAU

Numéro interne de l'acte : 2025-50**Objet : Décision modificative n°2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu la fiche d'information concernant la répartition de droit commun du prélèvement au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources (FPIC) entre l'EPCI et ses communes membres. Il s'avère que le montant initialement prévu au compte 7392221 au budget 2025 est insuffisant.

VU Le Code général des collectivités territoriales,

VU L'instruction budgétaire et comptable M57,

VU La délibération n°2025-24 du Conseil municipal du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient de répondre aux opérations comptables des dépenses engagées sur l'exercice et de régulariser les comptes anormalement débiteurs ou créditeurs.

Il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses.

Il convient de faire un virement de la section de fonctionnement pour un montant de 614 € comme suit :

AR Prefecture

079-200076198-20250925-202550-BF

Reçu le 07/10/2025

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	-614,00		
7392221 (014) : Fonds de péréquation des r	614,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- APPROUVE cette présente décision modificative n°2 Telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Mr Mathieu MOREAU

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 1^{er} Octobre 2025

Le Maire,

Jean-François SALANON

